Circulaire : Administrative

Emetteur : Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - AGERS

Destinataires : Réseaux d'enseignement CF-OS-LS

Niveaux et services : FOND-SEC

Documents à renvoyer : OUI

Date limite d'envoi : 22-01-2008

Objet : - Financement de la Communauté française

- Comptage du 15-01-2008

Constitution du fichier de tous les élèves

- A Madame la Ministre Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,
- Aux Pouvoirs Organisateurs et Directions des écoles libres subventionnées.
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires subventionnées,
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spécialisées subventionnées,
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires fondamentales et secondaires spécialisées de la Communauté française.

POUR INFORMATION:

- Au Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement neutre subventionné,
- Au Secrétariat Général de l'Enseignement catholique,
- Au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces,
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes,
- Aux Membres du Service d'Inspection,
- Aux membres du service de Vérification,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Associations de Parents

Autorités : Madame Lise-Anne HANSE

Directrice générale

Gestionnaires :

Personne(s) ressource(s) : Monsieur Karim ABGAR 02-690.88.49

Référence facultative : LAH/JLLa/janv-2008-01

Renvoi:

Nombre de pages : texte : 10 pages dont annexes 1-3

Téléphone pour duplicata : 02/690.83.29 - 02/690.83.89

Mots clés : Comptage - 15 janvier - financement

Objet : Comptage des élèves au 15 janvier 2008

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Je vous présente en premier lieu mes meilleurs vœux pour l'année 2008.

Le comptage des élèves en date du 15 janvier 2008 est d'une importance extrême : c'est sur lui que repose la majeure partie du financement de la Communauté française. Un fichier de la population scolaire francophone doit être remis à la Cour des comptes qui effectuera des contrôles.

Veuillez, à cette fin, nous envoyer un fichier reprenant tous les élèves inscrits dans votre école le mardi 15 janvier 2008 à la dernière heure de cours.

Attention cependant d'y enlever :

- les élèves <u>inscrits mais qui ne sont jamais venus</u> (hormis les enfants sous certificat médical longue durée)
- les élèves ayant quitté définitivement votre établissement avant le 15 janvier.

1. <u>Contenu du fichier</u>

Ce fichier reprend **TOUS** les élèves, y compris ceux de l'enseignement maternel et **les élèves libres**. Vous trouverez :

- en <u>annexe 1</u>, la structure du fichier (non modifiée par rapport aux comptages précédents)
- en <u>annexe 2</u>, la description des données à nous fournir
- en <u>annexe 3</u>, les codes à utiliser pour la nationalité de l'élève et pour son pays de domicile.

Voici la liste des données INDISPENSABLES, demandées par la Cour des Comptes :

- Les **nom**, **prénom et second prénom** correctement orthographiés ; attention d'encoder uniquement le <u>premier</u> prénom dans le champ 2 (ne pas mettre tous les prénoms dans la même case)
- La date de naissance
- Le NUMERO NATIONAL de l'élève s'il vous a été communiqué car c'est la CLEF pour la vérification de l'identité de l'élève et il est demandé par la Cour des comptes. Le numéro national figure sur la carte d'identité ainsi que sur la carte SIS; le Service comptage des élèves est autorisé et habilité à le retrouver mais il gagne un temps considérable si vous le mentionnez dans votre fichier
- La **nationalité** de l'élève
- Le **numéro de maison** du domicile **LEGAL** de l'élève
- Le **code postal** du domicile légal de l'élève
- La **commune** du domicile légal de l'élève
- Le pays du domicile légal de l'élève
- Les numéro FASE de l'école et de l'implantation
- Le **niveau** de l'élève (Maternel, Primaire ou Secondaire)
- Le caractère **régulier ou libre** de l'élève et, s'il est libre, le **motif** du caractère libre

Nous insistons sur la validité de la **nationalité** (champ 6) et en particulier sur le fait qu'**en aucun** cas un élève ne peut être qualifié de <u>belge</u> s'il ne l'est pas.

2. Envoi du fichier

- a) Pour les écoles utilisant *l'encodage en ligne « ComptLine » (en abrégé « COLI »)* ou le *formulaire papier*, le service du comptage des élèves vous enverra prochainement les documents nécessaires.
- b) Pour les écoles qui envoient un *fichier informatique*, celui-ci doit être de **format texte** et nommé de la manière suivante : « **Numéro FASE de l'école.txt** » et doit correspondre aux critères de longueur et de structure définis dans l'annexe 1. **Pas de fichier excel** (fichier d'extension « .xls »), **ces fichiers excel seront refusés et renvoyés!**
- c) pour les écoles utilisant le programme de gestion administrative de l'enseignement spécialisé, suivre les informations données par le S.G. de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécialisé.

Pour le mardi 22 janvier 2008 :

Le fichier <u>texte</u> des élèves est à envoyer <u>par e-mail</u> à : <u>comptage@cfwb.be</u> en mentionnant bien votre numéro FASE (*)

Pas de double envoi (ex : 2 e-mails ou CD-ROM <u>et</u> e-mail). Ceci engendre des **doublons** dans le fichier. Merci de ne pas téléphoner pour savoir si votre envoi est parvenu. Le Service comptage vous recontactera si votre fichier n'a pas été réceptionné. Garder une copie de votre fichier.

- Un seul fichier doit donc être envoyé
- En cas d'erreur, n'envoyez pas de nouveau fichier mais un simple texte correctif par e-mail (comptage@cfwb.be) en mentionnant bien votre numéro FASE et en précisant qu'il s'agit d'un correctif

Il est également nécessaire d'envoyer par courrier une copie « papier » des champs 1, 2, 5, 6, 10, 13, 14, 18, 20 et 39. Ce document doit être « certifié sincère et véritable » et signé par le chef d'établissement.

Voici les numéros de téléphone auxquels vous pouvez joindre le service Comptage :

- pour des questions informatiques uniquement si vous êtes une école utilisant l'application ComptLine (COLI) du service comptage (donc <u>pas</u> pour WinPage, ProEco, ..., applications pour lesquelles vous devez appeler votre fournisseur) : 02-690.88.49 et 02-800.11.52
- pour des questions administratives : 02-690.83.32 et 02-690.83.29

Je sais que je peux compter sur votre collaboration attentive.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

* Si l'envoi du fichier par e-mail est impossible, transmettez-le sur un CD-ROM via courrier au : Service comptage des élèves, bureau 4F434, Rue Adolphe Lavallée, 1, 1080 Bruxelles

Annexe1. Description du fichier informatique

	CHAMP	POS	LG
1	Nom	[78]	1 à 78
2	Prénom (uniquement le premier prénom ; pas d'initiales des autres prénoms)	[30]	79 à 108
3	Autres prénoms	[40]	109 à 148
4	N° de Registre national (s'il est disponible et si l'élève ou ses parents acceptent	[11]	149 à 159
	de le fournir)		
5	Date naissance, au format AAAAMMJJ (ex : 20011125)	[8]	160 à 167
6	Code de nationalité (attention de ne pas déclarer belge un élève qui ne l'est pas)	[5]	168 à 172
7	Rue du domicile légal	[42]	173 à 214
8	N° de maison du domicile légal	[4]	215 à 218
9	N° de boîte du domicile légal	[4]	219 à 222
10	Code postal du domicile légal	[8]	223 à 230
11	Commune du domicile légal	[40]	231 à 270
12	Code pays du domicile légal	[5]	271 à 275
13	N° FASE de l'établissement, en 5 chiffres, avec des 0 devant (ex : 00017)	[10]	276 à 285
14	N° de l'implantation, en 5 chiffres, avec des 0 devant (ex : 00017)	[5]	286 à 290
15	Adresse implantation (rue, n°)	[50]	291 à 340
16	Code postal d'implantation	[8]	341 à 348
17	Localité d'implantation	[40]	349 à 388
18	Niveau : M (Maternel), P (Primaire) ou S (Secondaire)	[1]	389
19	Régime: P-E (plein exercice) ou ALT (Enseignement en alternance -	[3]	390 à 392
	uniquement dans l'enseignement secondaire ordinaire)		
20	Année d'études (pour le secondaire, selon le code utilisé pour le doc 2)	[7]	393 à 399
21	Primo Arrivants : P	[1]	400
22	Niveau Précédent (de l'année précédente) : M, P ou S	[1]	401
23	Régime précédent (de l'année précédente) : P-E (plein exercice) ou ALT	[3]	402 à 404
	(Enseignement en alternance -uniquement dans l'enseignement secondaire		
24	ordinaire)	[7]	405 > 411
24	Année d'étude précédente (pour le secondaire, selon le code utilisé pour le doc	[7]	405 à 411
25	2 + Cas particuliers) Option (conformément au code de la Direction Générale de l'Enseignement	Γ <i>4</i> 1	412 à 415
23	Obligatoire)	[4]	412 a 413
26	Type (uniquement dans l'enseignement spécialisé)	[2]	416 à 417
27	Forme (uniquement dans l'enseignement spécialisé)	[1]	418
28	Sexe: H ou F	[1]	419
29	Langues étrangères : N A D E I R	[3]	420 à 422
30	Cours philosophique : M C P I J O	[1]	423
31	Date de délivrance du CEB	[8]	424 à 431
32	Date de délivrance du CE2D	[8]	432 à 439
33	Date de délivrance du certificat de qualification	[8]	440 à 447
34	Date de délivrance d'un second certificat de qualification	[8]	448 à 455
35	Date de délivrance du CESS	[8]	456 à 463
36	N° attribué par la Communauté française	[13]	464 à 476
37	Identification propre à l'établissement	[10]	477 à 486
38	Indicateur de présence de N°National	[1]	487
39	Elève régulier ou libre : R ou L	[1]	488
40	Pourquoi Libre : (ANJ, DOC, ECH, ITA, EQI, ADM, DIM,)	[3]	489 à 491

Annexe2. Description des informations à recueillir.

Élève :

Cette zone reprend toutes les informations obligatoires qui nous sont nécessaires pour l'identification d'un élève.

- Nom : Nom de l'élève.
- **Prénom** : Prénom de l'élève (quand il y en a un). Uniquement le premier prénom.
- Autres prénoms : Les 2^{ème}, 3^{ème}, ... prénoms de l'élève.
- Numéro National: ce champ est LA clé idéale pour l'identification d'un élève; il figure sur la plupart des cartes d'identité et sur les cartes SIS. Merci d'essayer de l'obtenir, sachant que vous ne pouvez cependant pas obliger l'élève majeur ou les parents de l'élève mineur à le fournir. Le Service comptage des élèves est autorisé et habilité à le retrouver mais il gagne un temps considérable si vous le mentionnez dans votre fichier
- **Date de Naissance :** Date de naissance de l'élève, dans le format requis : AAAAMMJJ (ex : 20011125).
- Adresse: rue, numéro de maison, boîte, code postal, commune et pays du domicile légal de l'élève. Ne rien oublier, le numéro de maison, en particulier, a aussi son importance.
- Nationalité : Vous inscrivez ici, le code qui correspond à la nationalité de l'élève. (voir liste de codes numériques en annexe3). Si l'élève n'a pas de numéro national, un document doit attester sa nationalité
- **Sexe**: Sexe de l'élève (H ou F).

Établissement :

Il s'agit ici des informations concernant votre établissement et l'(les)implantation(s) dans la(les)quelle(s) sont inscrits les élèves.

Le numéro FASE de votre école et le(les) numéro(s) FASE de votre(vos) implantation(s) sont indispensables.

Études :

Cette zone concerne toutes les informations obligatoires relatives aux études suivies par l'élève cette année ainsi que l'année précédente.

- Niveau : Maternel, Primaire ou Secondaire (M, P ou S)
- **Exercice**: Plein Exercice ou Alternance (P-E ou ALT)
- Année d'étude :
 - pour le maternel : 1,2,3
 - pour le primaire ordinaire : 1,2,3,4,5,6
 - pour le secondaire ordinaire : codes utilisés pour le DOC2 ex : 1D24 P
 - pour le spécialisé primaire et secondaire de forme 1,2 et 3 : pas d'années d'études
 - pour le spécialisé secondaire de forme 4 : 1,2,3,4,5,6,7.
- **Primo**: P si l'élève est primo-arrivant.
- Niveau précédent : Maternel, Primaire ou Secondaire (M, P ou S)
- **Exercice précédent** : Plein Exercice ou Alternance (P-E ou ALT)
- Année d'étude précédente :
 - pour le maternel : 1,2,3
 - pour le primaire ordinaire : 1,2,3,4,5,6

- pour le secondaire ordinaire : codes utilisés pour le DOC2 ex : 1D24 P
- pour le spécialisé primaire et secondaire de forme 1,2 et 3 : pas d'années d'études
- pour le spécialisé secondaire de forme 4 : 1,2,3,4,5,6,7.

+ <u>Cas Particuliers</u>:

- Enseignement spécialisé : « Niveau précédent » est rempli, « Année d'étude précédente » est rempli dans le secondaire ou code « SPE » dans le fondamental
- Enseignement supérieur : « Niveau précédent » est « C », « Année d'étude précédente » est « SU » suivi de l'année.
- Enseignement de Promotion sociale : « Niveau précédent » est « C », « Année d'étude précédente » est « PS ».
- Les élèves non scolarisés : « Niveau précédent » est « C », « Année d'étude précédente » est « NS »
- Les élèves pour lesquels on ne dispose pas de l'information souhaitée : « Niveau précédent » est « C », « Année d'étude précédente » est « IN »
- **Option :** code option, uniquement pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement secondaire ordinaire technique et professionnel.
- Type: uniquement pour l'enseignement spécialisé.
- **Forme :** uniquement pour l'enseignement spécialisé.
- Langues étrangères: indiquez ici, respectivement les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} langues suivies par l'élève (obligatoire également pour l'enseignement fondamental ordinaire).
- Cours Philosophique : indiquez ici le cours philosophique suivi par l'élève.
- Elève comptabilisable (R) ou non (L) pour l'encadrement et les subventions : indiquez la situation de l'élève (R ou L) dans votre établissement. Les codes suivants sont utilisés pour les Motifs pour lesquels l'élève est déclaré non comptabilisable (L) :

DIM (Maternel sans 8 demi-jours de présence)

ANJ (Trop d'absences non justifiées)

DER (Manque une dérogation pour rester en 3^{ème} maternelle, pour être avancé en 1^{ère} primaire ou pour effectuer une 8^{ème} ou 9^{ème} année en primaire)

3MO (Elève en séjour illégal et ne totalisant pas 3 mois de fréquentation régulière dans un ou plusieurs établissements de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française)

DOC (Documents d'identité incomplets à l'inscription)

ECH (Echange International)

ITA (Manque la dérogation pour inscription tardive)

EQI (En attente d'équivalence)

ADM (Problème d'Admission, erreur classe)

Ces codes sont destinés à la subvention et ne sont pas directement du ressort du Service comptage des élèves.

Diplômes:

Cette zone comprend les dates des différents diplômes déjà obtenus par l'élève.

Annexe 3.

Code pays et nationalité

LIBELLE PAYS	Code-num				
AFGHANISTAN	00251				
AFRIQUE DU SUD (REP. D')	00325				
ALBANIE	00101				
ALGERIE	00351				
ALLEMAGNE (REP.FED.)	00103				
ANDORRE	00102				
ANGOLA	00341				
ANTIGUA (R.U.)	00491				
APATRIDE	00900				
ARABIE SAOUDITE	00252				
ARCHIPEL DES COMORES	00343				
ARGENTINE	00511				
ARMENIE (REP.)	00249				
AUSTRALIE	00611				
AUTRICHE	00105				
AZERBAIDJAN (REP.)	00250				
BAHAMAS	00425				
BAHREIN	00268				
BANGLADESH	00237				
BARBADE	00423				
BELGIQUE	00423				
BELIZE	00430				
BENIN (REP. POP. DU)	00310				
BHOUTAN	00223				
BIELORUSSIE (REP.)	00223				
BOLIVIE	00512				
	00312				
BOSNIE-HERZEGOVINE (REP. DE)					
BOTSWANA	00302				
BRESIL ANTILLES PRITANIOLIES	00513				
ANTILLES BRITANIQUES	00424				
BRUNEI	00224				
BULGARIE	00106				
BURKINA FASO	00308				
BURUNDI	00303				
CABINDA	00382				
CAMEROUN	00304				
CANADA	00401				
CAP VERT (ILES DU)	00339				
CHILI	00514				
CHINE (REP. POP.)	00218				
CHINE-TAIWAN (REP. DE)	00204				
CHYPRE	00107				
COLOMBIE	00515				
CONGO (REP. DEM.)	00306				
CONGO (REP. POP. DU)	00307				
COREE DU NORD (REP. DE)	00219				
COREE DU SUD (REP. DE)	00206				
COSTA RICA	00411				

COTE D'IVOIRE	00309
CROATIE (REP. DE)	00146
CUBA	00412
DANEMARK	00108
DOMINICAINE (REP.)	00420
DOMINIQUE REPUBLIQUE	00427
	00421
EL SALVADOR	00421
EMIRATS ARABES UNIS	
EQUATEUR	00516
ERYTHREE	00349
ESPAGNE	00109
ESTONIE	00136
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	00402
ETHIOPIE	00311
FIDJI	00617
FINLANDE	00110
FRANCE	00111
GABON	00312
GAMBIE	00313
GEORGIE (REP.)	00253
GHANA	00314
GRANDE-BRETAGNE	00112
GRECE	00114
GRENADE	00426
GUATEMALA	00413
GUINEE	00315
GUINEE EQUATORIALE	00337
GUINEE-BISSAU	00338
GUYANE	00521
HAITI	00419
HAUTE-VOLTA	00316
HONDURAS	00414
HONG-KONG	00234
HONGRIE (REP.)	00115
ILES SALOMON	00623
INDE	00207
INDETERMINE	00999
INDONESIE	00208
IRAK	00254
IRAN	00255
IRLANDE (EIRE)	00116
ISLANDE	00117
ISRAEL	00256
ITALIE	00128
JAMAIQUE	00415
JAPON	00209
JORDANIE	00257
	00257
KAZAKHSTAN (REP.) KENYA	
	00336
KIRGHISTAN	00226
KIRIBATI	00714
KOWEIT (PRINCIPAUTE DE)	00264
LAOS	00210
LESOTHO	00301

LETTONIE 00135 LIBAN 00258 LIBERIA 00318 LIBYE 00353 LIECHTENSTEIN 00118 LITHUANIE 00137 LUXEMBOURG (GRAND-DUCHE) 00113 MACEDOINE (EX-REP. YOUGOSLAVE DE) 00148 MALAISIE 00212 MALAWI 00358 MALDIVES 00222 MALI 00319 MALTE 00119 MAROC 00354 MAURICE (ILE) 00317 MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384 NAURU 00615	
LIBERIA 00353 LIECHTENSTEIN 00118 LITHUANIE 00137 LUXEMBOURG (GRAND-DUCHE) 00113 MACEDOINE (EX-REP. YOUGOSLAVE DE) 00148 MALAISIE 00212 MALAWI 00358 MALDIVES 00222 MALI 00319 MAROC 00354 MAURICE (ILE) 00317 MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
LIBYE 00353 LIECHTENSTEIN 00118 LITHUANIE 00137 LUXEMBOURG (GRAND-DUCHE) 00113 MACEDOINE (EX-REP. YOUGOSLAVE DE) 00148 MALAISIE 00212 MALAWI 00358 MALDIVES 00222 MALI 00319 MARTE 00119 MAROC 00354 MAURICE (ILE) 00317 MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
LIECHTENSTEIN 00118 LITHUANIE 00137 LUXEMBOURG (GRAND-DUCHE) 00113 MACEDOINE (EX-REP. YOUGOSLAVE DE) 00148 MALAISIE 00212 MALAWI 00358 MALDIVES 00222 MALI 00319 MALTE 00119 MAROC 00354 MAURICE (ILE) 00317 MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
LITHUANIE 00137 LUXEMBOURG (GRAND-DUCHE) 00113 MACEDOINE (EX-REP. YOUGOSLAVE DE) 00148 MALAISIE 00212 MALAWI 00358 MALDIVES 00222 MALI 00319 MARTE 00119 MAROC 00354 MAURICE (ILE) 00317 MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
LUXEMBOURG (GRAND-DUCHE) 00113 MACEDOINE (EX-REP. YOUGOSLAVE DE) 00148 MALAISIE 00212 MALAWI 00358 MALDIVES 00222 MALI 00319 MALTE 00119 MAROC 00354 MAURICE (ILE) 00317 MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MACEDOINE (EX-REP. YOUGOSLAVE DE) 00148 MALAISIE 00212 MALAWI 00358 MALDIVES 00222 MALI 00319 MALTE 00119 MAROC 00354 MAURICE (ILE) 00317 MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MALAISIE 00212 MALAWI 00358 MALDIVES 00222 MALI 00319 MALTE 00119 MAROC 00354 MAURICE (ILE) 00317 MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MALAWI 00358 MALDIVES 00222 MALI 00319 MALTE 00119 MAROC 00354 MAURICE (ILE) 00317 MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MALDIVES 00222 MALI 00319 MALTE 00119 MAROC 00354 MAURICE (ILE) 00317 MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MALI 00319 MALTE 00119 MAROC 00354 MAURICE (ILE) 00317 MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MALTE 00119 MAROC 00354 MAURICE (ILE) 00317 MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MAROC 00354 MAURICE (ILE) 00317 MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MAURICE (ILE) 00317 MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MAURITANIE (REP. ISLAMIQUE DE) 00355 MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MEXIQUE 00416 MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MOLDAVIE (REP.) 00144 MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MONACO (PRINCIPAUTE) 00120 MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MONGOLIE (REP.POP.DE.) 00221 MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MOZAMBIQUE 00340 MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
MYANMAR (UNION DE) 00201 NAMIBIE 00384	
NAMIBIE 00384	
NAURU 100615	
NEPAL 00213	
NICARAGUA 00417	
NIGER 00321	
NIGERIA (REP. FEDER.) 00322	
NORVEGE 00121	
NOUVELLE-ZELANDE 00613	
OUGANDA 00323	
OUZBEKISTAN 00227	
PAKISTAN 00259	
PALESTINE 00283	
PANAMA 00418	
PAPOUASIE-NOUVELLE GUINEE 00619	
PARAGUAY 00517	
PAS ENCORE DEFINITIVEMENT ETABLI 00901	
PAYS-BAS 00129	
PEROU 00518	
PHILIPPINES 00214	
PITCAIRN (TERR.DEP.DU R.U.) 00692	
POLOGNE (REP.) 00122	
PORTUGAL 00123	
QATAR 00267	
REFUGIE 00700	
REFUGIE ONU 00730	
REP. ARABE D'EGYPTE 00352	
REP. KHMER DU CAMBODGE 00211	
REP.DEMOCRAT. DE MADAGASCAR 00324	
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE 00305	
REPUBLIQUE DE DJIBOUTI 00345	
REPUBLIQUE DE SAINTE LUCIE 00428	
REPUBLIQUE SLOVAQUE 00141	

DEDUDUOUE COCIALISTE DU VIETNAM	00220
REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM	
REPUBLIQUE TCHEQUE	00140
REUNION	00387
ROUMANIE	00124
RUSSIE (FEDERATION DE)	00145
RWANDA (REP.)	00327
SAINT-MARIN	00125
SAINT-SIEGE	00133
SAINT-VINCENT	00429
SAMOA OCCIDENTALES	00614
SAO TOME ET PRINCIPE (REP. DEM. DE)	00346
SENEGAL	00320
SEYCHELLES (ILES)	00342
SIERRA LEONE	00328
SINGAPOUR	00205
SLOVENIE (REP. DE)	00147
SOMALIE (REP.)	00329
SOUDAN	00356
SRI LANKA	00203
ST. KITTS ET NEVIS	00431
SUEDE	00126
SUISSE	00127
SULTANAT D'OMAN	00266
SURINAM	00522
SWAZILAND	00347
SYRIE (REP. ARABE SYRIENNE)	00261
TADJIKISTAN (REP.)	00228
TANZANIE (REP.UNIE DE)	00332
TCHAD	00333
TCHECOSLOVAQUIE	00130
THAILANDE	00235
TOGO	00334
TONGA	00616
TRINIDAD ET TOBAGO	00422
TUNISIE	00357
TURKMENISTAN (REP.)	00229
TURQUIE	00262
TUVALU	00621
UKRAINE (REP.)	00143
URUGUAY	00519
VANUATU	00624
VENEZUELA	00520
YEMEN(REP.ARABE)	00263
YOUGOSLAVIE	00169
YOUGOSLAVIE (SERBIE-MONTENEGRO)	00132
ZAMBIE	00335
ZIMBABWE	00344